

« Habiter Mieux Copropriétés fragiles »

Fiche
outil



Une aide pour qui ?

L'aide aux copropriétés « fragiles » (ou « Habiter Mieux copropriétés ») permet de soutenir les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés ayant des besoins de travaux (étiquette D au minimum) et dont le taux d'impayé est situé entre 8 et 25% des charges courantes (ou entre 8 et 15% pour les copropriétés de plus de 200 lots) .

Une aide pour quoi ?

L'éligibilité au dispositif « HM copropriétés » permet d'accéder à une aide aux travaux de l'Anah pour l'ensemble des logements de la copropriété (« aide au syndicat des copropriétaires ») :

| Les aides | | |
|--|---|--|
| Travaux pour les copropriétés fragiles | 25% du montant des travaux HT (<u>pour l'ensemble des logements, avec un plafond de 15 000 euros HT par logement conditionnée à un gain énergétique > à 35%</u>) | + Prime Habiter Mieux de 1500 euros/logement (si gain énergétique > à 35%) |
| AMO (Aide à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) | 30% d'un plafond de 600 euros/logement (en 2019) | |